

**COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers en début de séance : En exercice : 16 Présents : 12 Votants : 15

Convocation : Date : 12 octobre 2023 Transmise le : 13 octobre 2023 (mail recommandé)

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe AUGUSTIN, Anne-Marie LALLIARD, Régis LAMURE, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Messan ATIKOSSIE, Alexis DUBOULOZ, Jean-Marie RAFFENEL ;

Excusé(s) : Mme Frédérique LEONE a donné procuration à Mme Anne-Marie LALLIARD,
M. Christophe BOYER a donné procuration à M. Christophe AUGUSTIN,
Monsieur Laurent CHIORINO a donné procuration à M. Alexis DUBOULOZ ;

Absent(s) : Mme Badia CHALEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Messan ATIKOSSIE

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h12 par M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

Après désignation d'un secrétaire de séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS		
Date	Entreprises - Objet	Montant TTC
06/09/2023	TRENOIS-DECAMPS (VILLE-LA-GRAND) : 4 clés sécurisées bâtiment public	176,16 €
03/10/2023	BFTP (LA MURAZ) : Reprise réseau EP – Chemin de l'Eglise	7 248,00 €
03/10/2023	COLAS (ETREMBIERES) : Réfection voirie – Route des 2 Salèves (Trottoir et chemin) + Escalier de la Marjolaine	25 117,80 €
04/10/2023	MAIRIE ANNECY – Centre Culturel La Turbine : Sortie culturelle du 26.10 – Centre de loisirs	128,00 €
04/10/2023	ACRO' AVENTURE (REIGNIER) : Course au trésor du 02.11 – Centre de loisirs	148,00 €
10/10/2023	OFFSET SERVICE (REIGNIER) : 10 Affiches Salon des Vins du 21.10	168,00 €
10/10/2023	OFFSET SERVICE (REIGNIER) : 10 Affiches Halloween du 31.10	261,60 €
10/10/2023	CHAPITEAUX ORSIER (REIGNIER) : Location chapiteau - Foire d'automne du 21.10	1 598,40 €

10/10/2023	ECOTEL (CRAN-GEVRIER) : Vêtements de travail – Restauration scolaire	325,02 €
10/10/2023	FABREGUE (ST-YRIEIX-LA-PERCHE) : 4 registres de sécurité - Mairie	104,59 €
10/10/2023	ROSNOBLET Jean-Luc (LA-ROCHE-SUR-FORON) : Fresque murale sur le lavoir	2 000,00 €
11/10/2023	GAL VOYAGES (PERS-JUSSY) : Transport pour 2 sorties du centre de loisirs de la Toussaint	790,00 €
12/10/2023	SECURIMED (CAPPELLE-LA-GRANDE) : 3 panneaux d'information 1ers secours – défibrillateur : Mairie + Ecole PDL + salle com.	111,06 €
12/10/2023	FABREGUE (ST-YRIEIX-LA-PERCHE) : 30 dossiers du personnel - DGS	184,36 €
12/10/2023	TROC N'BROC (VILLE-LA-GRAND) : Miroir – Lampe – Porte-Manteaux - Dr DUGUE – Pôle Santé la Marjolaine	69,70 €
13/10/2023	PICHON (SITE INTERNET) : Fournitures administratives et récréatives – Périscolaire du Pont-Du-Loup	264,61 €
17/10/2023	MILANOLO (ESSERTS-SALEVE) : Location tracteur au 15.11.23 (1 mois)	1 845,00 €
18/10/2023	BRICORAMA (GAILLARD) : Fournitures quincaillerie installation du Dr DUGUE – Pôle Santé la Marjolaine	203,76 €
CCAS		
04/10/2023	OFFSET SERVICE (REIGNIER) : 15 affiches Octobre rose	151,20 €

Présentation des projets portés par le CPH – ALFA3A le Rayon de Soleil

Présentation de la structure par sa responsable Coline GRAEBER, qui compte 59 personnes accueillies dont 30 enfants. Beaucoup de mamans isolées avec des demandes de places en crèche ; en 2024 des ateliers d'adaptation à la vie active seront mis en place et cinq personnes en formation professionnelle dans le secteur du nettoyage ; le bâtiment va être rénové afin de créer des logements en colocation de 5 personnes ; des hébergements sont également prévus sur Annemasse dans le cadre d'un appel à projets. Des partenariats existent avec la commune, notamment avec les jardins partagés avec l'aide de Jean-Marie Raffenel ; une place dédiée par convention avec la crèche et la commune a été proposée ; il est envisagé une collaboration avec l'association du foot avec l'aide de Sébastien Barrucand ; un site de nettoyage pourrait être confié dans le cadre d'un atelier d'adaptation.

Présentation de l'étude du CAUE relative au jardin paysager dit « Jardin des 5 sens »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude réalisée par le CAUE.
Le Conseil Municipal décide qu'une réunion participative lors d'un conseil municipal privé permettra de travailler de façon dynamique avec le CAUE sur la thématique et permettra de préparer le cadrage sur le concept et l'identité à donner au jardin. Ce travail sera suivi d'une présentation en réunion publique.

2023/70 Tarification de la participation du Centre Provisoire d'Hébergement Rayon de Soleil (CPH) aux ateliers créatifs « Les Petites Impatiences »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été prévu de réserver 2 places par séances hebdomadaires aux ateliers créatifs « Les Petites Impatiences » pour les enfants du CPH (soit 2 enfants accompagnés d'un ou de deux adultes).

Il propose de fixer le prix à 1 euro par séance et par enfant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **FIXE À L'UNANIMITÉ** le prix des séances hebdomadaires pour les enfants du CPH à 1 € (un euro) par séance et par enfant.

2023/71 Subvention exceptionnelle à l'association « Amigale du Salève » pour la préparation du repas du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association du personnel communal « Amigale du Salève » a pris en charge une partie de l'organisation du repas du personnel qui s'est tenu le 06 octobre dernier.

Il est proposé à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle à cette association, à hauteur des frais engagés auprès du traiteur, soit 1 592.06 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Amigale du Salève » à hauteur des frais engagés pour le traiteur, soit 1 592.06 € TTC.

2023/72 Demande de subvention au titre de la DGD Urbanisme (Dotation Globale de Décentralisation) pour l'étude urbaine du site de l'ancien hôtel Bellevue

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est prévu de réaliser une étude urbaine et de mise en valeur de la nature afin de parvenir à dégager une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de l'ancien hôtel Bellevue à Monnetier, abandonné depuis plus de 20 ans et en état de délabrement avancé.

Il est envisagé de faire réaliser cette étude par le cabinet TERRITOIRES DEMAIN à l'aide d'une équipe pluridisciplinaire avec un architecte, un paysagiste, un urbaniste et un spécialiste de l'économie de la construction, pour un montant estimé à 20 000 euros.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la demande de subvention pour un financement possible compris entre 7 000 € et 25 000 €, représentant entre 50 % et 80 % du prix de l'étude.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **SOLLICITE Á L'UNANIMITÉ** la participation financière DGD Urbanisme (Dotation Globale de Décentralisation) à hauteur de 80 % du coût de l'étude, estimée à 20 000,00 €.

2023/73 Approbation du coût de l'étude d'urbanisme pour la Déclaration de Projet n°1 – Cognacq-Jay, et demande de participation financière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est prévu de confier une étude d'urbanisme à TERRITOIRES DEMAIN, qui consiste en études et assistance technique pour la mise en œuvre de la procédure de Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité (DPMcC) du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Coût prévisionnel (hors étude environnementale) : 7 050,00 € HT.

S'ajoute aux prestations de l'étude la mise du dossier de PLU modifié au format CNIG 2017, et l'intégration graphique de la DPMcC sur les plans, légendes..., objet d'une prestation de géomètre estimée à 1728,00 € TTC.

La procédure aboutira, à terme, à une modification des règlements (graphique et écrit) du PLU et à l'intégration d'une nouvelle OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), envisagée dans le secteur du Bellevue.

L'assemblée est invitée à approuver les dépenses afférentes à ces prestations et à solliciter une participation financière à la Fondation Cognacq-Jay.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les dépenses liées à l'étude d'urbanisme et à sa transcription rédactionnelle et graphique dans le PLU ;
- **SOLLICITE** la participation financière de la Fondation Cognacq-Jay, directement intéressée à l'affaire.

2023/74 Recours à l'emprunt du GLCT Téléphérique du Salève

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 avril 2023 l'assemblée s'était prononcée favorablement sur le projet de GLCT TS de recourir à un emprunt de 3 516 301 €, et défavorablement sur le principe d'un emprunt fluctuant jusqu'à 5,5 M€.

Il expose que dernièrement, avec le financement complémentaire de l'équipement de la cuisine du restaurant, les membres de l'Assemblée du GLCT ont voté un montant d'emprunt de 3 846 301,59 €.

Il précise que le besoin du GLCT d'emprunter est toujours d'un montant plafonné de 5,5 M€, afin de couvrir un risque lié à une défaillance potentielle d'une des subventions accordée pour le projet de rénovation, et de sécuriser financièrement le projet qui devrait aboutir avant la fin de l'année.

L'article 8 alinéa 4 des statuts du GLCT TS impose que « *dans la mesure où le GLCT est habilité à recourir à l'emprunt, chaque emprunt, ainsi que ses modalités de remboursement, doivent faire l'objet d'un accord de tous ses membres* ».

L'emprunt est donc à nouveau soumis à l'accord de l'assemblée dans les nouvelles conditions suivantes :

Montant sollicité (auprès d'une banque française) : 5 500 000 €.

- dont emprunt long terme 20 à 25 ans : 3 846 301,59 €
 - dont emprunt relais court terme
- en cas de défaillance potentielle de la subvention Interreg/FEDER : 1 700 000,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **DONNE** son accord pour l'emprunt du GLCT de 3 846 301,59 € ;
- **DONNE** son accord pour un plafonnement de cet emprunt à 5,5 millions d'euros en cas de défaillance potentielle de la subvention Interreg/FEDER.

2023/75 Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'école du Pont du Loup pour une classe découverte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2023/65 du 21 septembre 2023 le conseil municipal avait donné son accord pour soutenir financièrement les « classes découverte » projetées par l'école du Pont du Loup.

Il informe l'assemblée que la classe découverte de 4 jours à Paris (du 30 janvier au 02 février 2024 inclus) nécessite des personnes pour encadrer les enfants et qu'un agent du service périscolaire s'est proposé.

S'agissant d'un agent communal mis au service de l'Education Nationale, une convention de mise à disposition portant sur les modalités de rémunération (mise à disposition à titre gracieux, l'agent conservant sa rémunération), les conditions de mise en congé maladie, d'accident du travail ou maladie professionnelle... doit être signée entre les parties.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale ;
- **DIT** que la rémunération de l'agent, assurée par la collectivité, sera limitée aux heures normalement travaillées dans la structure communale, et qu'en conséquence, aucune heure supplémentaire ni aucune récupération ne sera accordée.

2023/76 Convention ALFA 3A - CPH Rayon de Soleil / People & Baby / Commune de Monnetier-Mornex pour une place en crèche

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre Provisoire d'Hébergement du Rayon de Soleil (CPH) sollicite une place à la crèche Les Mini Loups tout au long de l'année pour un ou plusieurs enfants issus de leur structure dont les parents ont besoin d'un mode de garde.

Un projet de convention a été élaboré pour la mise à disposition d'un berceau. Chaque berceau permet l'accueil d'un enfant, âgé de 2 mois et demi à 3 ans, sur l'amplitude horaire et la période d'ouverture de l'établissement, et peut accueillir un enfant à temps plein ou plusieurs enfants à temps partiel non simultanés dans la même section.

La participation financière de la commune reste inchangée et aucune participation financière n'est demandée au CPH. Seuls les parents participeront financièrement au coût de garde de leur enfant, selon les conditions de la PSU (Prestation de Service Unique) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le CPH veillera à ce que le berceau soit toujours occupé par un enfant.

La convention prendra effet le 1^{er} novembre 2023 pour une durée de un an.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **AUTORISE À L'UNANIMITÉ** M. le Maire à signer la convention tripartite avec ALFA 3A - CPH Rayon de Soleil et le délégataire People & Baby pour une mise à disposition d'un berceau à la crèche Les Mini-Loups.

2023/77 Modification du PLU – OAP des Vernays et OAP et étude urbaine pour le site de l’ancien hôtel Bellevue – avis de principe

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que l’Orientation d’Aménagement et de Programmation n°3 dite des Vernays Ouest à Monnetier était prévue pour créer 30 à 40 logements, or le projet d’aménagement du jardin paysager change la destination du secteur.

Ainsi, pour maintenir l’équilibre du PLU réalisé en compatibilité avec le Programme Local de l’Habitat (PLH), il est envisagé de créer une OAP sur le secteur du Bellevue, situé à proximité immédiate.

L’assemblée est invitée à donner son accord de principe avant d’engager les études.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DONNE Á L’UNANIMITÉ** son accord de principe sur le projet de créer une OAP sur le secteur du Bellevue.

2023/78 Convention avec Haute-Savoie Habitat de réservation de logements sociaux

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la Loi ELAN du 23/11/2018, le décret n°2020-145 du 20/02/2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logement locatifs sociaux impose à chaque bailleur social de signer avec l’ensemble des réservataires une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux de leur contingent.

Une charte départementale fixe les grands principes de mise en œuvre et de suivi de cette gestion en flux et permet de favoriser la coordination entre réservataires, le but étant de permettre une plus grande souplesse dans l’orientation des logements entre réservataires, garantissant ainsi une meilleure articulation entre les priorités d’attributions locales et nationales et les objectifs d’équilibre territorial de l’occupation du parc social.

La convention définit les modalités de gestion et de suivi des réservations de la Commune de Monnetier-Mornex, selon les nouvelles règles instaurées par le passage en flux des réservations, en tenant compte des grands principes inscrits dans la charte départementale inter-partenaires. Elle pourra être amenée à évoluer si la charte départementale est modifiée.

Logements concernés, le cas échéant : tous les logements du patrimoine locatif social de chaque bailleur social, excepté les réservations « Défense Nationale » et « Sécurité Intérieure », les logements réservés par les établissements publics de santé sous conditions, les PLAI Adaptés, les LLS à destination des Gens Du Voyage, et les logements nécessaires aux mutations des locataires du parc social à hauteur de 10 %.

Les logements neufs sont intégrés dans le flux dès leur 2^{ème} année suivant leur livraison.

Chaque année, les réservataires (Etat, collectivités locales, employeurs...) sont informés par le bailleur du nombre prévisionnel de logements soustraits au calcul du flux et la répartition des flux de logements entre réservataires est réalisée équitablement par le bailleur.

La Commune se verra proposer des logements à l’échelle de son territoire et conservera un mode de gestion directe par la recherche de candidats dans le respect de certaines règles, notamment d’accès au logement social, en utilisant l’outil de gestion de la demande qu’est le Système National d’Enregistrement (SNE).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **Á 13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MM. AUGUSTIN et BOYER), AUTORISE M. le Maire** à signer la dite convention avec Haute-Savoie Habitat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **L'OAP de la gare** est présentée ainsi que le projet de construction de 40 logements. Le Maire et Christophe Augustin expliquent que les prescriptions retenues au PLU sont très succinctes et ne permettent pas de délivrer un permis dont l'accès passerait au Nord du tènement. L'accès par le chemin de la gare est insuffisant pour permettre le croisement sécurisé des voitures et les circulations piétonnes ce qui nécessite des travaux à réaliser par la commune mais qui peuvent être mis à la charge de l'opérateur. Des dispositifs de participation financière au coût des travaux d'élargissement de la route sont présentés à savoir la taxe d'aménagement majorée qui amenée au taux de 20 % permettrait une recette d'environ 250 000 € ; et l'instauration d'un projet urbain partenarial qui mettrait à la charge de l'opérateur la totalité du cout des voiries et réseaux et une partie du financement de l'extension des équipements publics rendus nécessaires par l'opération (par exemple l'école). Il est décidé de refuser le permis et de revoir le pétitionnaire s'il entend poursuivre son projet.

- **Sécurisation de la route des Bornes** ; projet établi à discuter en commission.

- **Quid du repas paysan** ; pour l'instant il n'y en a pas et c'est une initiative de la paroisse.

- **Présence de remblais au city stade** ; il s'agit d'un dépôt au bénéfice de la commune afin de créer un fond stable pour l'aménagement de terrains de pétanques.

- **Facturation de l'arriéré pour la restauration scolaire** ; vérifier si cela a été facturé au tarif fixé au moment de la prestation.

- **Festival de la Lune** ; fonctionnement du festival assez critiqué et peu cohérent ; nécessité de mettre l'ensemble des partenaires autour d'une table.

* * * * *

La séance est levée à 21h20